L'ESSENTIEL 2021

BILAN DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Convention collective nationale
des **COMMERCES DE GROS**

CCN N° 3044

AKTO
L'humain au cœur des services

SOMMAIRE

LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

LES ENTREPRISES P. 2
LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS P. 3
LES INTENTIONS D'EMBAUCHE ET LES OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI P. 5
LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION P. 6
LE TUTORAT P. 7
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE P. 8

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ACCÈS À LA FORMATION P. 9
LE DISPOSITIF PRO A
LE PLAN DE FORMATION DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS P. 10
LE PLAN DE FORMATION DANS LES ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS P. 11
LE FNE - FORMATION P. 12
LA VAE ET LE BILAN DE COMPÉTENCES P. 13
LA POEI P. 13

LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

LES ENTREPRISES

- Le nombre d'entreprises dans la branche augmente pour la 4e année consécutive (+ 6 %).
- Leur répartition par famille d'activité est stable. Les entreprises exerçant une activité interindustrielle (produits électriques, sanitaire, chauffage, pièces automobiles…) sont majoritaires (56,5 %), devant les entreprises des secteurs non alimentaire (peinture, verrerie, papeterie… - 27,2 %) et alimentaire (fruits et légumes, produits laitiers, volailles… - 16,3 %).
- L'ancienneté moyenne des entreprises est de 22 ans.
- Les entreprises sont principalement implantées dans trois régions : Île-de-France (30 %), Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 %).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

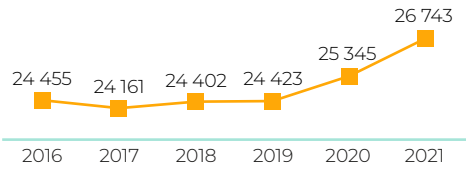

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR TAILLE

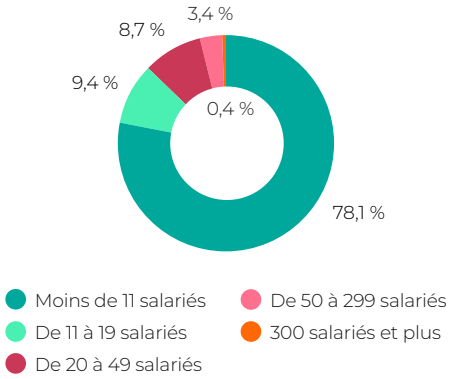

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR ANCIENNETÉ

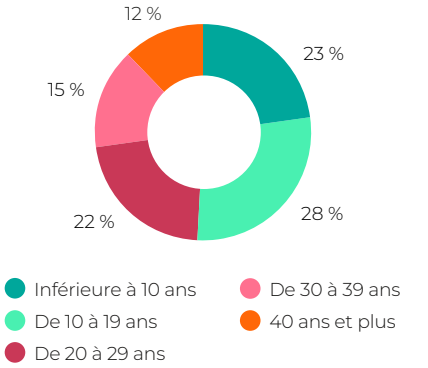

- Par famille d'activité, les entreprises de l'alimentaire se distinguent par une large part d'entreprises créées depuis 40 ans ou plus (24 %), à l'inverse, la famille interindustrielle comprend une part plus importante d'entreprises de moins de 10 ans (25 % contre 18 % pour l'alimentaire et 19 % pour le non-alimentaire).
- La branche compte près de 35 000 établissements en 2021. Près de deux établissements sur trois (63,4 %, contre 56,5 % des entreprises) dans la famille interindustrielle, près d'un sur quatre, dans le non-alimentaire (22,4 %) et plus d'un sur dix dans l'alimentaire (14,2 %). Au global, les entreprises de la branche comptent 1,6 établissements en moyenne.

26 743 entreprises
dont 78 % de TPE

Effectif moyen : 13,6 salariés

35 000 établissements
soit 1,6 établissement en moyenne par entreprise

Sources : OPCA CCN n°3044 ;
Enquête CCN n°3044 ;
Fichier SIRENE ;
Pôle Emploi (données offres collectées)

LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS

- Le nombre de salariés des commerces de gros est en hausse par rapport à 2020 (+ 3,8 %), et ce, pour la 7e année consécutive.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS

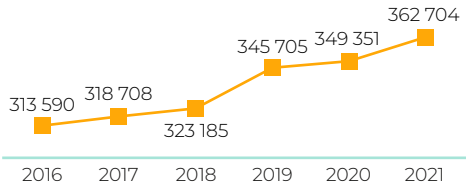

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

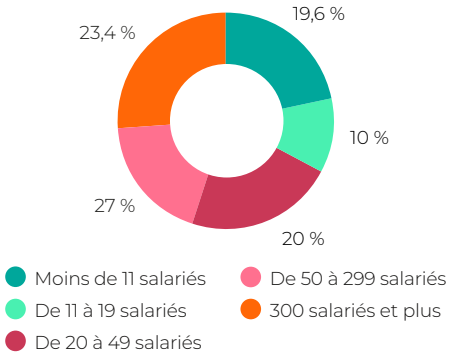

- Les entreprises de 50 salariés et plus (50,4 % des effectifs) et du commerce de gros interindustriel (56,8 %) sont les principaux employeurs de la branche.
- Les salariés de la branche sont aux deux-tiers des hommes (67 %). Une proportion stable depuis plusieurs années, supérieure à celle observée au niveau national dans le secteur privé (60,8 %).
- Les femmes sont davantage représentées dans les petites structures (35 % des effectifs des TPE) et dans les entreprises du commerce de gros non alimentaire (46 %).
- 26 % des salariés de la branche sont âgés de 35 à 44 ans.
- Près de deux salariés de la branche sur trois occupent un poste d'employé – ouvrier (63 %) et près d'un sur cinq, un poste de cadre (24 %). Depuis 2008, la tendance observée est plutôt une baisse de la part des salariés sur des postes d'employé – ouvrier (passant de 66,5 % à 63 %), et une hausse de la part des cadres (de 19,5 % en 2008 à 24 % en 2021).
- Les métiers « commerciaux » sont ceux qui concentrent le plus grand nombre de salariés : le tiers des effectifs occupe un poste dans cette famille (35 %), cette famille de métiers est plus fréquente chez les hommes (37 % d'entre eux contre 33 % des femmes).

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA FAMILLE D'ACTIVITÉ

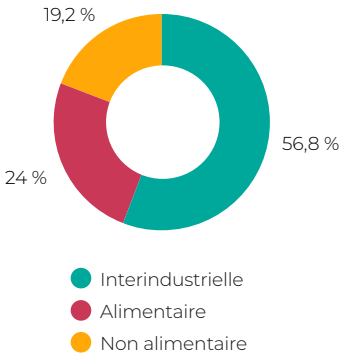

362 704 salariés

Âge moyen : 42 ans

67 % d'hommes
et 19,6 % travaille dans une TPE

LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS (suite)

- Les métiers du transport et de la logistique représentent un peu plus du quart (27 %) des salariés du commerce interentreprises. Ces métiers sont beaucoup plus souvent occupés par des hommes (35 % d'entre eux) que par des femmes (10 % d'entre elles).

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

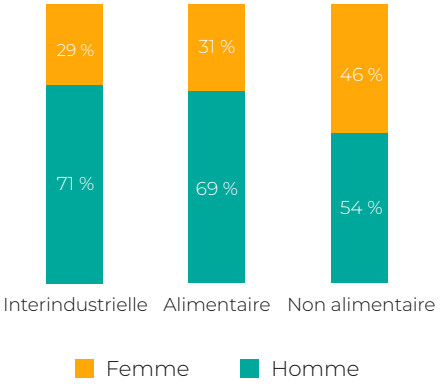

- Enfin, les fonctions techniques (11 %) des salariés concernent aussi davantage les hommes (12 % contre 7 % des femmes), tendance inverse pour les fonctions administratives : elles occupent près d'un salarié sur cinq (17 %), mais 4 femmes sur 10 (39 %) contre moins d'un homme sur dix (6 %).

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE

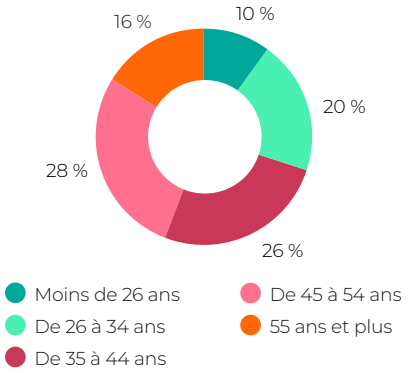

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA CSP

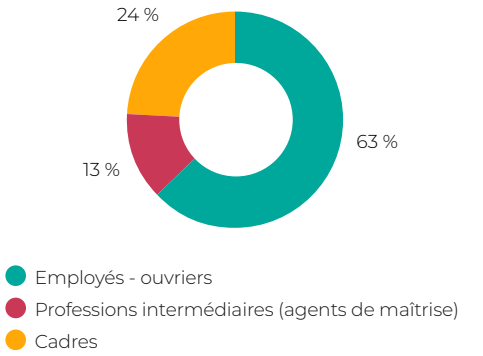

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA FAMILLE DE MÉTIERS

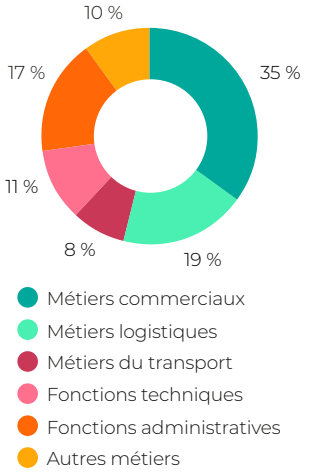

LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

LES INTENTIONS D'EMBAUCHE ET LES OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

- Interrogées fin 2021 sur leurs intentions d'embauche en 2022, les entreprises du commerce interentreprises étaient confiantes, avec un nombre de projets de recrutement en hausse. Une hausse plus forte qu'au niveau national, tous secteurs confondus (+ 24,6 % contre 11,9 % tous secteurs confondus).

- Par ailleurs, la part de projets jugés difficiles dans le commerce interentreprises est inférieure en 2022 (53,2 %) à celle tous secteurs confondus (57,9 %). Cette dernière progresse d'ailleurs plus fortement (+ 13 points, contre 11 points) malgré la hausse plus faible des besoins.

- Au niveau du nombre d'offres collectées, celui-ci continue de croître en 2022. Après une forte baisse en 2020 (- 38 %), le nombre d'offres d'emploi collectées était revenu en 2021 à un niveau proche de celui observé en 2019. Au premier trimestre 2022, ce nombre est d'ailleurs plus élevé qu'au premier trimestre 2019 + 6,9 %).

- En termes de types de contrat proposés, la majorité des offres collectées (près des trois-quart d'entre elles, 73 % au premier trimestre 2022) concernent des CDI.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS DE RECRUTEMENT

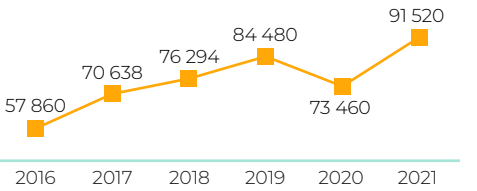

Plus de 91 000 projets de recrutement dans le commerce interentreprises en 2022

Des offres collectées par Pôle Emploi en hausse sur 2021, et début 2022

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

	4e trimestre 2019	1er trimestre 2020	2e trimestre 2020	3e trimestre 2020	4e trimestre 2020	1er trimestre 2021	2e trimestre 2021	3e trimestre 2021	4e trimestre 2021	1er trimestre 2022
Ensemble	13 990	12 430	6 880	10 560	9 540	12 580	16 180	16 480	16 510	18 570
CDI	9 470	8 550	4 150	6 530	6 150	8 300	10 290	11 400	11 740	13 600
CDD de plus de 6 mois	620	620	380	660	620	780	990	990	760	910
Autres	3 900	3 260	2 360	3 380	2 760	3 500	4 900	4 350	4 010	4 060

LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Le nombre de recrutements en contrat de professionnalisation augmente en 2021 (+ 15 %) après deux années de forte baisse, liée à la montée en puissance du contrat d'apprentissage.

- 2,3 % des entreprises de la branche ont recruté au moins un salarié en contrat de professionnalisation. Plus de la moitié d'entre des salariés recrutés le sont dans des entreprises de 50 salariés et plus (54 %), plus du quart dans des TPE (26 %).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

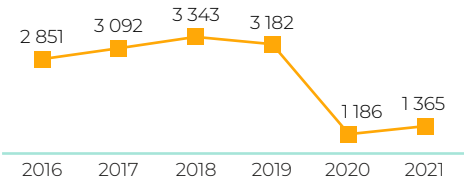

- 4 contrats de professionnalisation sur dix sont conclus à durée indéterminée (39 %). Les salariés âgés de 26 ans et plus sont les principaux bénéficiaires des embauches en CDI (44 % des 26 ans et plus recrutés en contrat de professionnalisation le sont en CDI).

- 6 contrats de professionnalisation sur 10 ont une durée inférieure ou égale à 1 an (57 %).

- Depuis 2019, la tendance est à l'accroissement des embauches de salariés âgés de 26 ans et plus (+ 29 points entre 2018 et 2021). Leur part dans les recrutements atteint les 44 % en 2021.

- Les femmes représentent 38 % des salariés recrutés en contrat de professionnalisation. Elles sont plus souvent embauchées à durée déterminée que les hommes (72 %, contre 46 %) et suivent davantage de formations certifiantes (65 % contre 51 %).

- Après plusieurs années d'augmentation du niveau de qualification des salariés recrutés en contrat de professionnalisation, la tendance s'inverse en 2021. Près de deux salariés recrutés sur trois (63 %) a un niveau de formation supérieur ou égal à Bac + 2 (une part en baisse de 6 points par rapport à 2020). La part des salariés de niveau bac + 3 ou plus atteint 36 % (- 4 points).

- Plus de la moitié des salariés recrutés en contrat de professionnalisation (52 %) suivent une formation au commerce ou à la vente.

RÉPARTITION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION SELON L'OBJECTIF VISÉ

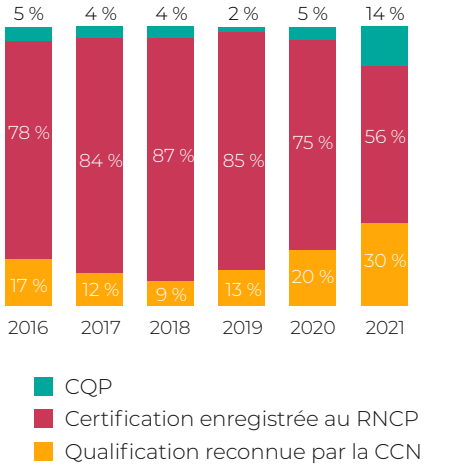

- Les certifications enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (diplômes de l'Éducation nationale, titres professionnels...) représentent 56 % des contrats de professionnalisation en 2021, une part en baisse, notamment liée à la forte augmentation de la part des qualifications reconnues par la CCN ainsi que dans une moindre mesure des CQP.

- 14 % des contrats de professionnalisation vise un Certificat de qualification professionnelle (CQP) de la branche, dont la quasi-totalité le certificat Vendeur itinérant (97 %).

1 365 contrats de professionnalisation
signés dans 614 entreprises

4 contrats
signés sur dix sont des CDI

Durée moyenne :
12,6mois

LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

LE TUTORAT

- Le nombre de tuteurs formés en 2021 est multiplié par 2,5 après une année de forte baisse, pour atteindre son niveau le plus élevé depuis 2016.
- La durée moyenne des formations diminue se stabilise autour des 8 heures.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TUTEURS FORMÉS

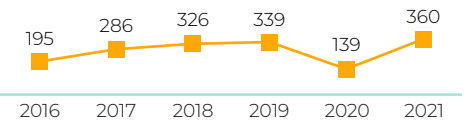

360 tuteurs formés

Durée moyenne de formation :
8 heures

LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Près de la moitié des salariés recrutés en contrat d'apprentissage le sont dans une TPE (44 %), plus d'un sur dix dans une entreprise de 300 salariés et plus (14 %).
- Plus d'un salarié sur deux a un niveau Bac + 2 ou plus (56 %, dont la moitié de bac + 3 et plus).
- Plus de la moitié des certifications visées dans le cadre du contrat d'apprentissage (55 %) sont des diplômes, le restant, des titres (45 %).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

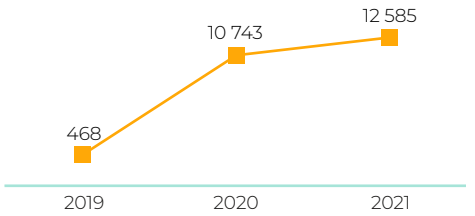

- Plus d'un quart des certifications visées sont de niveau 7, 8 - I : Bac + 5 et plus (27 %).
- Près d'un quart (24 %) vise l'obtention d'un BTS, Négociation et relation client en tête (34 % des BTS).

- Le principal thème de formation est le commerce – vente : plus du tiers (36 %) des formations y ont trait.

RÉPARTITION DES CERTIFICATIONS VISÉES SELON LEUR NIVEAU

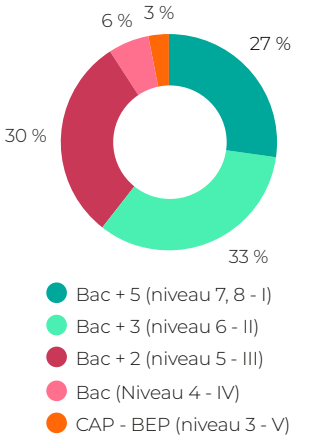

12 585 contrats d'apprentissage
signés dans 5 830 entreprises

Plus de 4 salariés sur 10 recrutés dans ce cadre sont des femmes

Durée moyenne du contrat :
18,7 mois
la durée moyenne de formation est de 872 heures

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ACCÈS À LA FORMATION

- En 2021, moins d'un salarié sur quatre est parti en formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences (76 %), de la Pro A (< 1 %), des Actions collectives (8 %) ou du FNE (16 %).

ÉVOLUTION DU TAUX D'ENTREPRISES FORMATRICES

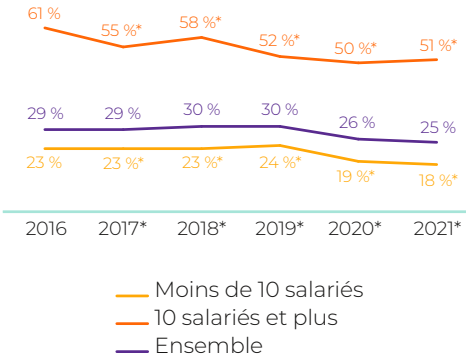

*À partir de 2017 :
moins de 11 salariés / 11 salariés et plus

- En hausse par rapport à 2020 (+ 3,6 %), les effectifs formés sont majoritairement issus des entreprises employant 11 salariés et plus.

ÉVOLUTION DU TAUX DE DÉPART EN FORMATION

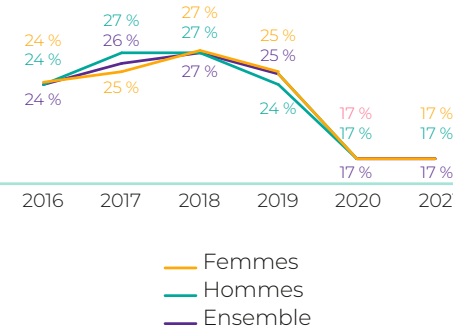

ZOOM

FORMATIONS ACTIONS COLLECTIVES

Les Formations clés en main sont des formations cataloguées et proposées par AKTO qui en assure la coordination pédagogique et administrative.
Conçus pour répondre aux besoins partagés des professionnels du secteur, les formations clés en main sont organisées sur l'ensemble du territoire.

Bilan 2021 :

- 4 768 salariés formés (+38 %), dont 47 % de femmes
- Durée moyenne de formation : 13 heures
- Principaux thèmes de formation : Prévention – Hygiène – Sécurité (28 %), Bureautique – Informatique (19 %) et Transport – Logistique (14 %).

62 087 salariés formés

25 % d'entreprises ayant formé au moins un salarié

Taux de départ en formation : 17 %

LE DISPOSITIF PRO A

- 29 salariés ont suivi une formation dans le cadre de la Pro A en 2021 (110 en 2020).

- L'ensemble de ces formations vise un CQP.

- La durée moyenne de formation est de 160 heures.

À noter
Les données formation indiquées dans cette partie sont établies à partir des actions ayant fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'Intergros. Elles ne représentent de ce fait pas la totalité des formations réalisées dans le cadre du plan des entreprises de 11 salariés et plus. Les formation hors financement OPCO sont estimées à partir de données d'enquête : 100 000 salariés auraient bénéficié de 1,1 millions d'heures de formation en 2021.

Sources : OPCO, CCN n° 3044 ; Enquête

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LE PLAN DE FORMATION DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

- Le nombre de stagiaires formés en 2021 augmente après une année de forte baisse, notamment liée à la COVID-19 et à l'emploi des formations sur le FNE.
- Les femmes (38 % des stagiaires) et les techniciens - agents de maîtrise (13 %) sont, en proportion, les principaux bénéficiaires des formations organisées dans le cadre de ce dispositif.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES

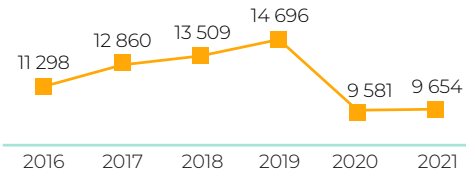

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE SEXE

- La durée moyenne de formation est stable (19,2 heures contre 19,1 heures en 2020).
- La part des formations d'une durée supérieure à 30 heures (13 %) augmente de 1 point cette année.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LA CSP

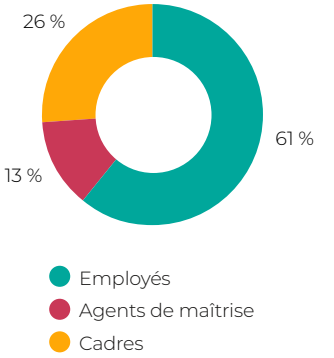

9 654 salariés formés

Durée moyenne de formation :
19 heures

Principal thème de formation :
Bureautique - Informatique (43 %)

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LE PLAN DE FORMATION DANS LES ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS

- Les départs en formation dans le cadre du plan de formation continuent de décroître en 2021 (- 6 %), après une année de forte baisse, notamment liée à la COVID-19 et à l'emploi des formations sur le FNE.

- Les agents de maîtrise (20 % des stagiaires) et les cadres (28 %) sont, au regard de leur part dans les effectifs de la branche, les principaux bénéficiaires des formations réalisées.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES

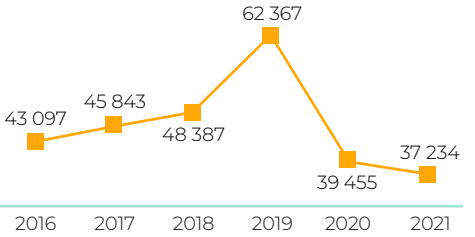

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE SEXE

- 92 % des formations ont une durée inférieure à 30 heures.

- Près d'un stagiaire sur quatre (23 %) a suivi une formation « cœur de métier » en 2021 :
  - Commerce - Marketing - Achat (14 %) et Technique produit (9 %). Un sur cinq suit une formation plus transverse en Bureautique - Informatique (16 %).

À noter, la hausse de la part des salariés formés à la prévention - hygiène - sécurité, se poursuit en 2021 (+ 5 points). Elle concerne ainsi plus du quart des stagiaires formés dans ce cadre (26 %).

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LA CSP

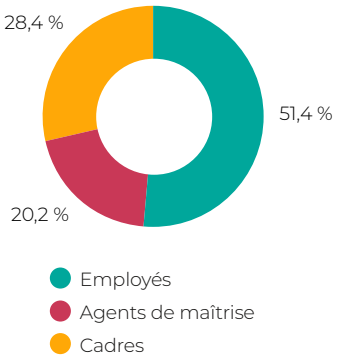

37 234 salariés formés

Durée moyenne de formation :
13,9 heures

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LE FNE - FORMATION

- Le nombre de stagiaires formés en 2021 dans le cadre du FNE augmente par rapport à 2020 (+ 42 %).
- Les femmes (37 % des stagiaires) et les cadres (36 %) sont, en proportion, les principaux bénéficiaires des formations organisées dans le cadre de ce dispositif.
- La durée moyenne de formation augmente légèrement (13,9 heures contre 13,3 heures en 2020).
- La part des formations d'une durée supérieure à 30 heures (9 %) augmente de 2 points cette année.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE SEXE

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LA CSP

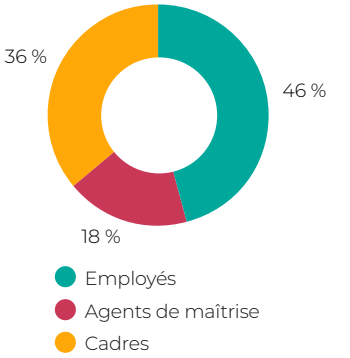

10 402 salariés formés*
(7 346 en 2020)**

Principal thème de formation :
Bureautique - Informatique (21 %)

** AKTO a suspendu l'instruction des dossiers à mi-décembre 2021*

*** Le dispositif a évolué entre 2020 et 2021, et les données ne sont pas comparables*

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA VAE ET LE BILAN DE COMPÉTENCES

- Principalement concernées par les formations via le CPF (données indisponibles à l'heure actuelle), certaines démarches de VAE et de bilan de compétences n'en restent pas moins accessibles aux salariés du secteur, grâce au Plan de Développement des Compétences, ou bien le FNE.

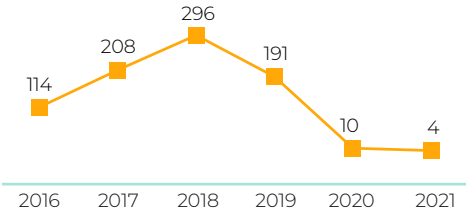

7 salariés engagés
dans une démarche de VAE

26 salariés ayant débuté un bilan de compétences

LA POEI

- Entre 2015 et 2019, 960 demandeurs d'emploi avaient bénéficié d'une formation dans le cadre de la POEI. Le nombre de salariés concernés en 2020 et 2021 est cependant très faible.

- Durée moyenne de formation : 287 heures.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POEI

4 demandeurs d'emploi bénéficiaires

1 entreprise d'accueil

CONTACT SECRÉTARIAT
DE LA CPNEFP DE LA CCN N° 3044

CGF – Confédération des Grossistes
de France
29 - 31 rue Saint Augustin
Bâtiment B - 3e étage
75002 Paris
Tél. : 01 44 55 35 00
www.cgf-grossistes.fr

AKTO

14 rue Riquet
75 019 Paris
Tél. : 01 53 35 70 00

Crédits photos : Adobe Stock - Tous droits réservés

AKTO
L'humain au cœur des services